



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 janvier 2025

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BORNIBUS Emilie, LELEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

Procuration : BABIN Valérie à MORLAND Laure.

Secrétaire de séance : AVIET Thierry

Le Maire ouvre la séance à 18h30

1) Demandes de subventions : Aménagement d'un Parc boisé communal au centre du village et Réhabilitation de deux bâtiments au cœur du Parc.

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet d'Aménagement du Parc communal ainsi que de réhabilitation de deux bâtiments réalisés par l'Architecte et le Paysagiste (des propositions ont été adressées par les deux professionnels chargés du dossier).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le projet d'Aménagement du Parc ainsi que la réhabilitation de deux bâtiments pour un montant de 846 553.92 € HT,
- sollicite le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR et/ou de la DSIL au taux de 35 % et/ou du Fonds vert, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et du SICECO aux taux les plus élevés possibles
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes.

2) Maison de Santé :

- **Projet de signalétique** : Afin de renforcer la visibilité de la Maison de Santé actuellement en construction, le Maire propose l'installation de panneaux signalétiques lumineux et présente le devis de l'entreprise *AVS Communication* pour un montant de 8466 € HT. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre proposée.
- **Complément de panneaux photovoltaïques** :
Le Maire indique qu'il est possible d'augmenter significativement le nombre de panneaux photovoltaïques sur le toit terrasse de la maison de santé ce qui permettrait une autoconsommation plus importante. Le coût total (pose comprise) s'élève à 11 208.11 € HT. Cette proposition est adoptée par 7 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

3) Renouvellement de contrat d'un employé communal

Le contrat de l'agent communal arrivant à son terme le 2 février prochain, le Conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement du contrat à compter du 3 février 2025 pour 1 an à raison de 28 heures hebdomadaires afin d'assurer l'entretien des bâtiments et espaces verts de la commune.

Il charge le Maire d'engager les démarches nécessaires et de signer tous documents relatifs à ce contrat.

4) Convention avec le Centre de Gestion pour le traitement informatisé des salaires et indemnités de fonctions des élus

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la convention conclue avec le Centre de Gestion le 27 décembre 2021 concernant le traitement informatisé des paies est arrivée à son terme et propose de renouveler celle-ci pour une durée de 3 ans. L'objectif de la mission du Centre de Gestion est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Vu la complexité des questions touchant aux rémunérations, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention afin de bénéficier de la prestation proposée par le Centre de Gestion et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Informations et questions diverses

- Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une ligne souterraine à haute tension (225 000 volts) sera créée entre le poste existant de champs-Regnaud et un poste à construire aux environs de Selongey.
- Frédéric ARMENJON effectue un point financier sur le budget 2024 (en attendant de voter le compte administratif). La situation financière de la commune est solide (excédent de fonctionnement de près de 160 000 €) et budget d'investissement équilibré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17

Le Maire,
Philippe MEUNIER

